



COLMAR TRAIL AVENTURES

9ième TRAIL BLANC DU GASCHNEY

Règlement du Trail Blanc du Gaschney 2025

1. - Inscriptions / Organisation :

L' épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs.

Chaque coureur devra impérativement joindre lors de son inscription, soit sa licence FFA de l'année en cours, soit un certificat médical de non contre-indication à la course à pied (ou trail) en compétition datant de moins d'un an à date de la course.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

C'est une épreuve de compétition sportive chronométrée, ouvertes aux coureurs initiés. Elle donne lieu à un classement et à des récompenses en fonction du classement.

L'organisation de cet évènement est assuré par des membres bénévoles du Colmar Trail Aventures.

2. - Épreuve :

L'épreuve est une compétition sportive ouverte aux coureurs initiés, et non aux randonneurs. Elle donne lieu à un classement, et à des récompenses selon la règle définie par l'organisateur : ainsi, seront récompensés les 5 premiers au scratch masculin et féminin.

Il s'agit d'un parcours unique d'environ 15 km, avec un dénivelé positif d'environ 650m. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, notamment en fonction des contraintes météo et des recommandations des autorités compétentes.

Le parcours emprunte chemins et sentiers autour de la station du Gaschney. La progression s'effectue en suivant des rubalises et des fanions. Des bénévoles seront également présents à certains endroits du parcours, pour guider les participants.

3. - Départ / Arrivée / Dossards :

La course aura lieu le **13 décembre 2025, à la station du Gaschney.**

Le retrait des dossards pourra s'effectuer auprès de l'un de nos partenaires, le magasin « RUN AVENTURE », situé 40 Avenue Jean de Lattre de Tassigny, 68000 Colmar le **vendredi 12 décembre 2025.**

Retrait des dossards sur place le jour de la course, à partir de **10h30.**

Briefing à 13h15 et départ à 13h30.

L'arrivée et le départ se feront à la station du Gaschney.

4. - Droits d'engagement :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur la plateforme SPORKRONO. Elles sont limitées à 400 coureurs, afin de pouvoir accueillir les participants dans les meilleures conditions possibles.

Le tarif d'inscription est fixé à 19 euros, auxquels s'ajoutent les frais de gestion du chronomètre. Pour autant que des dossards soient disponibles, la clôture des inscriptions est fixée au **10 décembre 2025 à 16h59.**

Tout échange de dossard sera à gérer directement par le coureur exclusivement via la plateforme de réservation. Aucun échange ne pourra être réalisé sur place par l'organisateur le jour de l'évènement.

5. — Annulation de l'inscription :

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif. Il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif personnel que ce soit, même en présence d'un certificat médical.

La rétrocession de son dossard à une tierce personne n'est autorisée que via la plateforme SPORKRONO, et ce jusqu'au **9 décembre 2025.** Le coureur qui cède se connecte à son espace coureur via le lien qui se trouve dans son mail de confirmation d'inscription, puis clique sur « Transférer mon dossard ». Ni SPORKRONO, ni l'organisateur ne procèdera à un quelconque remboursement. Le coureur qui cède son dossard devra trouver une solution avec la personne à qui il le cède.

6. - Matériel obligatoire / Ravitaillements :

- 1 gobelet (aucun gobelet ne sera fourni sur place)
- 1 habillement adapté aux conditions hivernales
- 1 lampe frontale chargée

- 1 réserve d'eau
- 1 réserve alimentaire
- 1 téléphone portable, avec numéro des secours près-enregistrés
- 1 sifflet

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner tout coureur en cas de manquement. Un seul ravitaillement sera proposé , à l'arrivée.

7. - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la !

Ne jeter ni papiers, ni emballages de barres, ni tubes, ni masque. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

8. - Sécurité :

La surveillance médicale est assurée par une équipe médicale.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical , tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Aucun remboursement total ou partiel de l'inscription ne sera effectué en cas de décision médicale le jour de la course.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens.

Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de baladeurs par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes, est primordiale.

Il a par ailleurs été décidé de mettre en place des barrières horaires, comme suit :

2h00 de course au km9, au passage près de la station du Gaschney (des bénévoles seront postés à cet endroit précis).

4h00 au total pour boucler la course.

9. - Droit à l'image / Coordonnées mail :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés concernant l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

10.- Assurance / Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

11. - Protocole COVID-19 :

Si situation sanitaire devait se dégrader, un référent COVID serait nommé :

Jean-Luc BAUMANNE-mail : colmartrailaventures@gmail.com

Le référent COVID sera présent le jour de la course, et sera chargé de préserver la sécurité sanitaire des participants, bénévoles et accompagnants.

Aussi, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants, bénévoles et accompagnants pendant toute la durée de la manifestation.

Pour éviter les regroupements en fin de course, le ravitaillement final et le lot coureur seront remis individuellement aux participants, à l'intérieur d'un sac unique individuel.

Les masques de protection ne seront pas obligatoires, y compris dans la zone de départ.

Vu le faible nombre de participants, et l'espace confortable disponible au niveau de la zone de départ, les masques de protection ne seront pas rendus obligatoires, et il n'est pas prévu d'opérer les départs par vagues.

Bien entendu, ces mesures pourront être adaptées, si la situation l'exige.

12. - Annulation :

En raison de l'incertitude que provoque la COVID-19, il a été décidé qu'un remboursement de 100% de l'inscription serait opéré si l'annulation de l'événement est prononcée avant le 14 novembre 2025, en raison de la situation sanitaire. Après le 17 novembre 2025, il est prévu un remboursement à hauteur de 80%, ou un report du dossard.

Par ailleurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries,...), de décision administrative, ou de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs. Le remboursement des dossards (et/ou proposition de report) sera laissé à la libre appréciation de l'organisateur, selon les circonstances.